

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal 17 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars à 18 heures 30 mn, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. René ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 mars 2014.

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	5
Nombre de conseillers en exercice :	8	Suffrages exprimés :	5

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. René ROPARTZ, Mme Claude TAILLANDIER, Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN, Pierre Yves PICHONNAT.

Absents : M. René ROCHETTE, Nicolas KERDRAON, Richard DEGIOANNI.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. **Mme TAILLANDIER** a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2013 qui est conforme au compte administratif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Résultat de clôture 2013,

L'excédent de fonctionnement est de	43 067,09 €
L'excédent d'investissement est de	21 411,91 €
la balance générale des 2 sections	
Excédent de	64 479,00 €

Le Conseil à l'unanimité approuve ce compte.

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION PARKING DE L'HOTEL DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public route d'arvor parking près de l'Hôtel à Saint-Michel-en-Grève présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 17 500 euros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». Le coût restant à la charge de la commune est de 10 500€.